

COMMUNE D'OVERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**24**

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 22 mars 2021

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**II – AFFAIRES FINANCIERES**

**2021-13 (2) : Présentation et adoption du Compte Administratif de l'exercice 2020**

Rapport au Conseil municipal :

Comme le rappelle l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. ».

L'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que si le Maire peut assister au Conseil Municipal où sont votés les comptes administratifs et de gestion, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Au 31 janvier, la Commune d'Oberhausbergen clôt son exercice budgétaire et établit le compte administratif du budget unique de la commune. Ce dernier compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du compte administratif détaillé qui a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le Conseil Municipal d'Oberhausbergen lors de ses différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

<b>LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP + DM 2020</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>% réalisé</b>
Chap 013	Atténuation de charges	11 000,00 €	60 267,70 €	547,9%
Chap 70	Produits des services et ventes diverses	541 600,00 €	519 367,36 €	95,9%
Chap 73	Impôts et taxes (sauf 731)	585 863,00 €	585 863,00 €	100,0%
Chap 731	Fiscalité locale	2 943 561,00 €	3 056 975,43 €	103,9%
Chap 74	Dotations et participations	448 022,33 €	519 776,30 €	116,0%
Chap 75	Autres produits de gestion courante	73 000,00 €	92 825,18 €	127,2%
Chap 77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	544,00 €	54,4%
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 604 046,33 €</b>	<b>4 835 618,97 €</b>	<b>105,0%</b>
Chap 042	Opérations d'ordres	33 405,00 €	2 038,72 €	6,1%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>33 405,00 €</b>	<b>2 038,72 €</b>	<b>6,1%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 637 451,33 €</b>	<b>4 837 657,69 €</b>	<b>104,3%</b>

### LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2020	Réalisé 2020	% réalisé
Chap 011	Charges à caractère général	1 161 542,64 €	1 141 919,86 €	98,3%
Chap 012	Dépenses de personnel	2 730 000,00 €	2 702 769,68 €	99,0%
Chap 014	Atténuation de produits	70 700,00 €	27 733,64 €	39,2%
Chap 65	Autres charges de gestion courante	303 502,00 €	271 974,49 €	89,6%
Chap 66	Charges financières	171 500,00 €	167 582,78 €	97,7%
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	85,80 €	8,6%
Chap 68	Provisions	3 000,00 €	3 000,00 €	100,0%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 441 244,64 €</b>	<b>4 315 066,25 €</b>	<b>97,2%</b>
Chap 023	Virement de la section	376 500,00 €		0,0%
Chap 042	Opérations d'ordres	247 000,00 €	218 025,13 €	88,3%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>623 500,00 €</b>	<b>218 025,13 €</b>	<b>35,0%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 064 744,64 €</b>	<b>4 533 091,38 €</b>	<b>89,5%</b>

### LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2020	Réalisé 2020	% réalisé
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	315 000,00 €	321 846,73 €	102,2%
Chap 13	Subvention d'investissement	725 426,00 €	468 227,42 €	64,5%
Chap 21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	9 534,71 €	95,3%
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 050 426,00 €</b>	<b>799 608,86 €</b>	<b>76,1%</b>
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	376 500,00 €		0,0%
Chap 040	Transfert depuis la section de fonctionnement	247 000,00 €	218 025,13 €	88,3%
Chap 041	Transferts au sein de l'investissement	5 000,00 €	3 630,00 €	72,6%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>628 500,00 €</b>	<b>221 655,13 €</b>	<b>35,3%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 678 926,00 €</b>	<b>1 021 263,99 €</b>	<b>60,8%</b>

### LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2020	Réalisé 2020	% réalisé
Chap 10	Dotations et fonds divers	5 000,00 €		0,0%
Chap 16	Remboursement du capital	381 500,00 €	376 440,36 €	98,7%
Chap 20	Immobilisation incorporelles	38 750,00 €	24 892,62 €	64,2%
Chap 204	Subventions d'investissement	10 000,00 €	1 682,92 €	16,8%
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 754 336,93 €	1 128 486,89 €	64,3%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 189 586,93 €</b>	<b>1 531 502,79 €</b>	<b>69,9%</b>
Chap 040	Transfert vers la section de fonctionnement	33 405,00 €	2 038,72 €	6,1%
Chap 041	Transferts au sein de l'investissement	5 000,00 €	3 630,00 €	72,6%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>38 405,00 €</b>	<b>5 668,72 €</b>	<b>14,8%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 227 991,93 €</b>	<b>1 537 171,51 €</b>	<b>69,0%</b>

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune :

	Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement 2020	4 837 657,69 €	4 533 091,38 €	304 566,31 €
Section d'investissement 2020	1 021 263,99 €	1 537 171,51 €	-515 907,52 €
Report 2019 Fonctionnement	427 293,31 €		427 293,31 €
Report 2019 Investissement	549 065,93 €		549 065,93 €
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>6 835 280,92 €</b>	<b>6 070 262,89 €</b>	<b>765 018,03 €</b>
Restes à réaliser en 2021	260 532,00 €	259 673,00 €	859,00 €
<b>Résultat final 2020</b>	<b>7 095 812,92 €</b>	<b>6 329 935,89 €</b>	<b>765 877,03 €</b>

Il est constaté que le résultat de clôture de la commune est de 765 018,02 € et que le résultat final, consolidé par les restes à réaliser en section d'investissement est de **765 877,03 €**.

Le résultat de clôture est à affecter par le Conseil Municipal dans une délibération suivante au budget primitif 2021.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

**Vu** les dispositions concernant les budgets des communes du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020 approuvant la décision modificative de l'exercice 2020 ;

**Vu** le compte administratif 2020 détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 mars 2021 ;

**Vu** la conformité avec les montants indiqués au compte de gestion visé par le trésorier public de Schiltigheim ;

**Vu** l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que :

- « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président »,
- Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, après que les conditions d'exercice du budget de l'exercice 2020 aient été exposées à l'assemblée municipale, Madame Le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Madame Sandrine EPPELE, adjointe en charge des finances et du développement économique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 de la Commune d'Oberhausbergen, dont la balance se constitue comme suit :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
Section de fonctionnement 2020	4 837 657,69 €	4 533 091,38 €	304 566,31 €
Section d'investissement 2020	1 021 263,99 €	1 537 171,51 €	-515 907,52 €
Report 2019 Fonctionnement	427 293,31 €		427 293,31 €
Report 2019 Investissement	549 065,93 €		549 065,93 €
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>6 835 280,92 €</b>	<b>6 070 262,89 €</b>	<b>765 018,03 €</b>
Restes à réaliser en 2021	260 532,00 €	259 673,00 €	859,00 €
<b>Résultat final 2020</b>	<b>7 095 812,92 €</b>	<b>6 329 935,89 €</b>	<b>765 877,03 €</b>

- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs ;
- **APPROUVE** les dépassements et les transferts de crédits ;
- **RAPPELE** que Madame Le Maire est sortie de la salle lors du vote du Compte administratif.



Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Cécile DELATTRE

